

CHAMPIONNATS DU MONDE 2025 - BRESIL (SAO PAULO)

Préambule

L'objectif de la Fédération Française de Roller et Skateboard (FFRS) est d'obtenir une médaille d'or aux Jeux Olympiques de 2028. Dans ce cadre, l'engagement quotidien des athlètes dans un esprit d'amélioration continue est une priorité. La performance individuelle et le niveau d'exigence des Jeux Olympiques demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent ces principes de sélection.

Pour la saison 2025/2026, l'objectif de l'équipe de France est d'atteindre les finales dans les catégories Homme et Femme lors des compétitions de référence. Les compétitions de référence sont les compétitions du World Skateboarding tour (World Cup ou Championnat du monde), organisées par la fédération internationale (World Skate) et les Jeux Olympiques.

Les règles de sélection sont un élément clef de notre stratégie de préparation pour la réussite de l'Équipe de France. Ces règles viennent en complément d'un programme d'action qui découle de la stratégie sportive mise en œuvre par la direction technique nationale.

En 2025, le contexte compétitif a été marqué par un faible nombre de compétitions. Le calendrier international n'a proposé qu'une seule compétition dans la discipline Park et deux compétitions en Street. C'est pour cette raison qu'un fonctionnement différent est exceptionnellement proposé pour les championnats du monde 2025. Ainsi, dans l'hypothèse où la totalité des quotas attribués à la France ne seraient pas utilisés après la sélection nominative des athlètes retenus en Équipe de France, une sélection nationale complémentaire pourrait être proposée aux athlètes démontrant un niveau de performance notable.

Ce document décline la procédure de sélection en Équipe de France ainsi que la procédure de sélection nationale et les modes de fonctionnement correspondants.

Informations relatives aux Championnats du monde 2025

Dates	Discipline	Compétition	Ville	Pays
01/03/2026 au 08/03/2026	STREET et PARK	Championnat du Monde	Sao Paulo	Brésil

Quotas réservés à la FFRS

La FFRS est autorisée par la World Skate à inscrire 3 athlètes Street par catégorie (Homme et Femme) et 3 athlètes en Park par catégorie (Homme et Femme).

#ESPRITFRANCE

La limite d'inscription par pays ne tient pas compte des athlètes définis par la World Skate en tant que « pre-seeded » et « extra-quotas » (maximum 6 athlètes). Les « pre-seeded » sont les athlètes accédant directement au quart de final au regard de leur classement World Skate Ranking (WSR) et de leur récentes performances en compétitions. Les « extra-quotas » représentent les athlètes du Top 30 WSR à la date du dernier bulletin sorti pour l'évènement correspondant. Ces quotas sont nominatifs mais ne sont pas un critère de sélection en Équipe de France.

Nombres de quotas

	Pre-seeded	Extra-Quotas	Quotas nationaux	Total Quotas France
Street Homme	0	2	3	5
Street Femme	0	1	3	4
Park Homme	0	3	3	6
Park Femme	0	2	3	5

Informations : bulletin World skate : Bulletin01_WST_So Paulo_Skateboarding_WCH_Street and Park_2025-General Information

Pour les Championnats du Monde 2025, la fédération pourra inscrire :

- 1 à 5 quotas en Street Homme ;
- 1 à 4 quotas en Street Femme ;
- 1 à 6 quotas en Park Homme ;
- 1 à 5 quotas en Park Femme.

Procédure de sélection en Équipe de France

Logique de sélection

Dans une logique de performance, la sélection en Équipe de France pour les Championnats du Monde 2025 est effectuée après analyse :

- Des résultats sur les compétitions World Skate en 2025 ;
 - Du potentiel de l'athlète pour viser une médaille aux Jeux olympiques en 2028 ou en 2032.
- L'estimation du potentiel d'un athlète tient compte des éléments suivants :
- Résultats sur les compétitions françaises, européennes et mondiales selon le nombre de compétiteurs et la concurrence présente ;
 - Niveau de performance démontré sur ces compétitions au regard des critères de jugement de la World Skate ;
 - Niveau de performance démontré lors des stages Équipe de France au regard des critères de jugement de la World Skate ;
 - Engagement de l'athlète dans un projet de haut-niveau ;
 - Courbe de progression de l'athlète.

La logique de sélection est alignée avec la stratégie fédérale pour la haute performance dans l'objectif de viser des médailles olympiques à court et long terme.

Après étude de ces éléments, la cheffe de projet skateboard propose une sélection et partage ces éléments d'analyse au comité de sélection.

Le comité de sélection est composé du :

- Directeur Technique National (DTN) ;
- Cheffe de projet skateboard ;
- Conseiller haute performance de l'Agence nationale du sport ;
- Secrétaire général de la fédération.

Le DTN effectue ensuite les sélections nominatives. Il peut majorer ou minorer les sélections dans une épreuve ou catégorie après analyse des résultats et des profils des athlètes.

Pour intégrer le processus de sélection de l'Équipe de France, il convient de respecter les conditions suivantes : modalités administratives et modalités sportives.

Modalités administratives

- Être licencié à la FFRS ;
- Signer et respecter la Chartre des Équipes de France 2026 ;
- Respecter l'ensemble des règlements fédéraux.

Modalités sportives

- Avoir réalisé un top 16 lors de la World cup de Rome (Street et Park) et/ou à la World Cup Kitakyūshū (Street) en 2025 ;
- Sur proposition de la cheffe de projet skateboard pour un athlète à fort potentiel.

Modalités de prise en charge

L'intégralité du déplacement sera prise en charge et organisée par la fédération dans le respect du règlement financier de la FFRS.

Procédure de sélection nationale complémentaire

Après les sélections nominatives en Équipe de France, dans le cas où les quotas France ne sont pas tous attribués, les quotas restant peuvent être orientés vers les athlètes qui ont eu une sélection Équipe de France lors de compétitions internationales de référence sur la saison 2025.

Logique de sélection :

Dans une logique de performance et de progression, les quotas restant peuvent être proposés aux athlètes sélectionnés en Équipe de France en 2025 ayant le potentiel à minima d'atteindre une demi-finale. Après étude des éléments, la cheffe de projet skateboard propose une sélection et partage ces éléments d'analyse au comité de sélection. Le DTN effectue ensuite les sélections nominatives. Le DTN peut majorer ou minorer les sélections dans une épreuve ou catégorie après analyse des résultats et des profils des athlètes.

Pour intégrer ce processus, il convient de respecter les conditions suivantes : modalités administratives, modalités sportives et modalités de fonctionnement.

Modalités administratives

- Être licencié à la FFRS ;
- Signer et respecter la Chartre des Équipes de France 2026 ;
- Respecter l'ensemble des règlements fédéraux.

Modalités sportives

- Avoir été sélectionné en Équipe de France sur l'une des compétitions suivantes :
 - o World Cup à Rome (Street- Juin 2025)
 - o World Cup à Ostia (Park- Juin 2025)
 - o World Cup à Kitakyūshū (Street- Novembre 2025).

Modalités de fonctionnement

L'organisation logistique du déplacement est sous la responsabilité des athlètes sélectionnés. Lors de leur déplacement, ils s'engagent à ne pas perturber le bon fonctionnement de l'Équipe de France.

Pendant les temps d'entraînement et de compétition sur le skatepark, seuls les entraîneurs Équipe de France peuvent bénéficier d'une accréditation mais des temps d'échanges peuvent être organisés avec les entraîneurs individuels.

Dans le cas d'un athlète mineur, celui-ci doit être accompagné d'un responsable légal ou du mandataire du responsable.

Modalités de prise en charge

Le coût du déplacement sera à charge de l'athlète. Les frais d'inscription (200\$) seront pris en charge par la fédération. Une aide de 500 euros de prise en charge fédérale forfaitaire sera effectuée pour chaque athlète sélectionné sur présentation des justificatifs.

Un athlète atteignant les finales, se verra rembourser à hauteur de 50% de son déplacement et un athlète médaillé sera remboursé de l'intégralité de son déplacement (selon le barème fédéral).

Publications des sélections

La sélection Équipe de France sera diffusée sur le site internet de la FFRS le vendredi 16 janvier 2026.

➔ <https://ffroller-skateboard.fr/selections-en-equipe-de-france/>

Les athlètes sélectionnés sur quota seront prévenus individuellement le vendredi 16 janvier 2026.